

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2025

Date de l'annonce publique : 31/01/2025

Date de la convocation des conseillers : 31/01/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-02-10 - 9.02 - 1	
Point de l'ordre du jour	9.02 - 1	
Objet	Création de postes - Service administratif - Bureau de la population - Fonctionnaire communal - Groupe C1	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service administratif, département du bureau de la population, sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement C1 ;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire afin de renforcer l'accueil, tant téléphonique que physique, des visiteurs de l'administration communale, et d'améliorer la qualité du service ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autres :

- Assurer l'accueil physique des usagers et visiteurs en les informant et en les orientant vers les services adéquats ;
- Assurer la gestion des appels téléphoniques : réception, filtrage et transmission aux services concernés ;
- Répondre aux demandes d'informations générales sur les services communaux et les procédures administratives ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant : 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes ; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste sous le statut du fonctionnaire communal selon les modalités suivantes :

Code	SA/A - A04
Affectation	Service administratif

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 10 février 2025

Référence

CC.2025-02-10 - 9.02 - 1

Point

9.02 - 1

Objet

Création de postes - Service administratif - Bureau de la population - Fonctionnaire communal - Groupe C1



Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe de traitement	C1 ; sous-groupe administratif

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 20 février 2025

Le bourgmestre, 

Le secrétaire communal ff, 